

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1591

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Un scrutin en forme de rappel à l'ordre

Que n'a-t-on lu et entendu à la suite des élections fédérales d'octobre dernier et du renouvellement du Conseil fédéral en décembre! Le pays vire à droite et le gouvernement est maintenant solidement barré par un équipage néo-libéral pur et dur. Au point que certains à gauche, aveuglés par la poussée de la droite nationaliste, ont cru le moment venu de jeter l'éponge de la participation à l'exécutif.

C'est bien sûr oublier que le corps électoral dispose de deux voix: celle par laquelle il désigne ses représentants et celle qui, dans le cadre des votations populaires, lui permet de les contrôler. C'est également négliger le fait que les conseillers fédéraux ne sont pas aux ordres de leurs partis respectifs et que les contraintes de la fonction ne tardent pas à arrondir les angles des personnages les plus incisifs. Déjà le soi-disant «clone» appenzellois du tribun zurichois a su prendre ses distances. Quant à Pascal Couchepin, c'est bien mal connaître son pragmatisme que de le croire prêt à s'aligner sans autre sur des positions idéologiques figées.

Le scrutin de ce dimanche - bail à loyer et politique des transports - sonne comme un rappel utile du mode d'emploi de la politique helvétique. Le succès est rarement au rendez-vous de projets auxquels manque le soutien d'une large coalition. Et encore moins lorsque gouvernement et Parlement ne tirent pas à la même corde. Et c'est bien un scénario de discorde et de coup de force qui a prévalu dans ces deux dossiers.

Avec le contre-projet Avanti, le Parlement, refusant de suivre le Conseil fédéral, a opté, fait rarissime, pour une solution plus royaliste que celle des rois de la route. En ficelant un paquet rail-route dont elle a voulu garder la maîtrise des priorités et de la réalisation, la majorité bourgeoise a ignoré un signal pourtant clair: à quatre reprises au cours des quinze dernières années (Rail 2000, taxe poids lourds, nouvelles lignes ferroviaires alpines, protection des Alpes), le souverain a choisi de privilégier le transfert des marchandises de la route au rail. Il n'a fait que confirmer ce choix.

Après le sec rejet populaire il y a moins d'un an de l'initiative des locataires «pour des loyers loyaux», cette même majorité a cru pouvoir légiférer à sa guise. C'est-à-dire trop visiblement en faveur des propriétaires. Rejetant le projet du Conseil fédéral, ignorant la «solution romande» négociée entre milieux immobiliers et organisations de locataires, cette même majorité a irrité un peuple de locataires habituellement peu enclin à se faire des cadeaux.

Les objets soumis à la votation en mai prochain sont de la même cuvée. Refus d'introduire un embryon de retraite flexible dans le cadre de la 11ème révision de l'AVS. Refus de prendre en compte la situation financière de la Confédération et des cantons dans le paquet d'allègements fiscaux. En exprimant à nouveau son rejet de solutions déséquilibrées et bricolées, le souverain indiquera aux députés le chemin à suivre, celui de la concertation et des compromis. JD

Dans ce numéro

La Cour européenne des droits de l'homme pourra contester la peine prévue par l'initiative sur l'internement à vie des délinquants sexuels.

Lire en page 2

La Suisse veut négocier tous les dossiers européens d'un seul coup.

Lire en page 3

Le volet du paquet fiscal consacré à l'imposition de la propriété viole la Constitution.

Lire en page 4 et 5

Berne ratifie enfin la Charte européenne de l'autonomie locale

Lire en page 7